

Arrêté N° 2024-PG-34

ARRETE FIXANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES AUX PROMOTIONS INTERNES 2024 « SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE » AUPRES DU CDG 28

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion d'Eure-et-Loir du 5 novembre 2020 portant élection du président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il appartient au Président du centre de gestion de dresser les listes d'aptitudes établies au titre de la promotion interne pour les agents des collectivités affiliées, dans le respect de ses lignes directrices de gestion,

Considérant que le centre de gestion d'Eure-et-Loir recense tous les ans l'ensemble des dossiers de candidatures transmis par les collectivités et établissements affiliés au titre des promotions internes de l'année,

Considérant que pour assurer une égalité de traitement entre les employeurs publics affiliés et une égalité des chances des candidats, et garder un délai de traitement suffisant pour l'examen des dossiers, il est nécessaire d'arrêter une date limite de transmission des dossiers de candidatures « Secrétaires Généraux de Mairie » à la promotion interne pour l'année 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : La date limite de dépôt des dossiers de candidatures « Secrétaires Généraux de Mairie » au titre des promotions internes 2024 est fixée au :

- **lundi 4 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)** uniquement pour les dossiers de candidatures pour les promotions internes « Secrétaire Général de Mairie » pour l'accès au grade de rédacteur sans quota,

ARTICLE 2 : Le dépôt s'effectue auprès des services du centre de gestion sis 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT ou transmis à l'adresse courriel : conseil.statutaire@cdg28.fr.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à LUISANT, le 2 octobre 2024



Président du centre de gestion d'Eure et Loir

Grand MASSOT

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Par un affichage

Par la transmission en contrôle de légalité le **- 3 OCT. 2024**

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécourcs citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.